

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

**N°2018- CC-2018-2S-DBR-04**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 09 du mois de Février à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET - Mmes Lilliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

**EXCUSES** : M. Jean-Claude PIOCHE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - Roberte MERI - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mme Michelle MAXO - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mme Cynthia DINANE.

**Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : DELIBERATION APPROUVANT LE MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE  
COMPENSATION DEFINITIVE 2017**

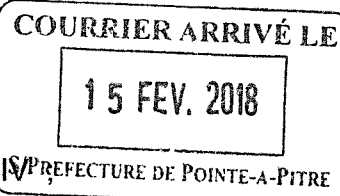
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

**Vu** les états 1259 MI des communes membres des années 2014 et 2010 ;

**Vu** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 23 Octobre 2017 ;

**Vu** la délibération n° CC-2017-2S-DAF-07 en date du 22 février 2017, relative à l'attribution de compensation provisoire 2017 ;



**Vu** les délibérations concordantes des communes membres relatives à l'approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 23 octobre 2017 :

- Gosier n° CM-2018-1SE-ci-01 en date du 29 janvier 2018,
- Sainte-Anne n° 1 en date du 08 février 2018,
- Saint-François n° 2017-12/078 en date du 19 décembre 2017,

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances/Ressources Humaines en date du 1<sup>er</sup> février 2018.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1)** D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive de 2017 des communes membres, décomposé comme suit :

<b>Communes membres</b>	<b>Attribution de Compensation définitive 2017</b>
Gosier	2 503 755,00
Sainte-Anne	319 783,00
Saint-François	996 551,00
La Désirade	- 87 264,00
<b>TOTAL CARL</b>	<b>3 732 825,00</b>

**Article 2)** Monsieur le Président et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le,  
15 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

15 FEV. 2018

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

  
Jean-Pierre DUPONT  


COURRIER ARRIVÉ LE  
15 FEV. 2018  
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE